

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU CASTELRENAUDAIS**



Date de la convocation :
Le 11 septembre 2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 18 septembre 2024

Nombre de conseillers en exercice : 31
Nombre de présents : 19
Nombre de votants : 31

L'an deux mille vingt-quatre, le 18 septembre à 19h00, l'assemblée délibérante, légalement convoquée, s'est réunie en séance publique sous la présidence de **Marc LEPRINCE, 1^{er} Vice-Président.**

Étaient présents :

Jocelyne DEFEINGS, Jean-Claude BAGLAN, Chantal AVENET, Fabien HOUZÉ, Odile LANDRY, Brigitte DUPUIS (arrivée à 19h25), Alain PELÉ, Gaëlle POUPIN, Yves ROUSSEAU, Christiane AUGEREAU, Marc LEPRINCE, Patrice POTTIER, Alain DROUET, Frédéric LAUGIS, Joël BESNARD, Annick REITER, Isabelle SÉNÉCHAL, Béatrice VERWAERDE, Chantal GONZALEZ-BOURGES, Denis SEYNAEVE.

Formant la majorité des membres en exercice.

Étaient excusés :

Brigitte DUPUIS donne pouvoir à Marc LEPRINCE, Fernand GARCIA donne pouvoir à Jean-Claude BAGLAN, Philippe PÉANO donne pouvoir à Christiane AUGEREAU, Evelyne HAURY donne pouvoir à Alain PELÉ, Léandro GOMES donne pouvoir à Denis SEYNAEVE, Viviane RENARD donne pouvoir à Fabien HOUZÉ, Véronique BERGER donne pouvoir à Jocelyne DEFEINGS, Jocelyne PETAY donne pouvoir à Béatrice VERWAERDE, Joël DENIAU donne pouvoir à Patrice POTTIER, Gino GOMMÉ donne pouvoir à Alain DROUET, André DAGUET donne pouvoir à Isabelle SÉNÉCHAL, Catherine DATTÉE donne pouvoir à Chantal GONZALEZ-BOURGES.

Fabien HOUZÉ est désigné à l'unanimité par le Conseil communautaire pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

CC 2024-087

Objet : Tarifs des produits de la Maison du Tourisme – nouveaux produits

Il convient de compléter les tarifs pour les nouveaux produits qui seront appliqués sur l'année 2024 / 2025.

Suite à la délibération de la création de régie, la Communauté de Communes du Castelrenaudais prévoit l'application d'une tarification sur les nouveaux produits mis en vente à la Maison du Tourisme. Celle-ci permettrait de mieux répondre aux besoins spécifiques des visiteurs, de développer la commercialisation et de promouvoir la destination.

Il est donc proposé de fixer les prix comme suit :

		Prix de vente TTC
Billetterie « Soirée Dégustation Insolite »	Entrée	10,00 €

Le Conseil communautaire l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** les prix des produits mis en vente à la Maison du Tourisme, tels que présentés ci-dessus.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CONFORME
Fait à Château-Renault le 23 septembre 2024

La Présidente
Brigitte DUPUIS



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU CASTELRENAUDAIS**



Date de la convocation :
Le 11 septembre 2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Nombre de conseillers en exercice : 31
Nombre de présents : 19
Nombre de votants : 31

Séance du 18 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 18 septembre à 19h00, l'assemblée délibérante, légalement convoquée, s'est réunie en séance publique sous la présidence de Marc LEPRINCE, 1^{er} Vice-Président.

Étaient présents :

Jocelyne DEFEINGS, Jean-Claude BAGLAN, Chantal AVENET, Fablen HOUZÉ, Odile LANDRY, Brigitte DUPUIS (arrivée à 19h25), Alain PELÉ, Gaëlle POUPIN, Yves ROUSSEAU, Christiane AUGEREAU, Marc LEPRINCE, Patrice POTTIER, Alain DROUET, Frédéric LAUGIS, Joël BESNARD, Annick REITER, Isabelle SÉNÉCHAL, Béatrice VERWAERDE, Chantal GONZALEZ-BOURGES, Denis SEYNAEVE.

Formant la majorité des membres en exercice.

Étaient excusés :

Brigitte DUPUIS donne pouvoir à Marc LEPRINCE, Fernand GARCIA donne pouvoir à Jean-Claude BAGLAN, Philippe PÉANO donne pouvoir à Christiane AUGEREAU, Evelyne HAURY donne pouvoir à Alain PELÉ, Léandro GOMES donne pouvoir à Denis SEYNAEVE, Viviane RENARD donne pouvoir à Fablen HOUZÉ, Véronique BERGER donne pouvoir à Jocelyne DEFEINGS, Jocelyne PETAY donne pouvoir à Béatrice VERWAERDE, Joël DENIAU donne pouvoir à Patrice POTTIER, Gino GOMMÉ donne pouvoir à Alain DROUET, André DAGUET donne pouvoir à Isabelle SÉNÉCHAL, Catherine DATTÉE donne pouvoir à Chantal GONZALEZ-BOURGES.

Fablen HOUZÉ est désigné à l'unanimité par le Conseil communautaire pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

CC 2024-088

Objet : Centre aquatique Intercommunal – Animation « Octobre rose »

L'équipe castel'eau propose d'organiser un mois dédié à la récolte de dons, via l'article caisse « don Karnet de GG » ou via une boîte à dons, pour cette même association au même titre d'« Octobre rose ». De plus, un aquacombat, le mardi 15 octobre 2024 en soirée, sera proposé aux usagers pour l'occasion au tarif de 11,30 € dont 6,70 € reversés à « Karnet de GG ». La Communauté de Communes conservant le prix d'entrée pour un adulte fixé à 4,60 €.

L'association « Karnet de GG » permet d'offrir des box CCR (Cancer Chimio Radio) afin d'aider, soutenir et apporter de l'information auprès des personnes atteintes d'un cancer. La box en format A4 contient un carnet avec des jeux, des fiches de nutrition, sport et activités adaptées, effets secondaires, trucs et astuces bien-être, élaborés avec l'aide de professionnels. Des petites pochettes en tissu réutilisables sont jointes contenant des gourmandises et des cosmétiques. Une fiche ressources complète le tout avec les coordonnées des associations de soutien et des groupes de soutien.

Durant l'opération « octobre rose », le centre aquatique propose la vente les goodies de l'association « Karnet de GG » :

- Gobelet réutilisable : 1,00 €
- Tote bag : 5,00 €
- Tee-shirt : 10,00 €
- Attache cable pour portable (à l'unité) : 2,00 €
- Attache cable pour portable (lot de 3) : 5,00 €
- Pin's nœud rose : 2,00 €

Un projet de convention, permettant de convenir des modalités du partenariat avec l'association « Karnet de GG », est proposé.

Le Conseil communautaire l'unanimité des membres présents et représentés :

- **VALIDE** le tarif à 11,30 € pour la soirée aquacombat,
- **APPROUVE** la création de l'article « Don Karnet de GG », et les tarifs des goodies,
- **APPROUVE** le reversement de 6,70 € par usager participant à l'aquacombat,
- **AUTORISE** Madame la Présidente ou un Vice-président à ajuster, finaliser et à signer ladite convention et toutes les pièces nécessaires à ces dossiers.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CONFORME

Fait à Château-Renault le 23 septembre 2024

La Présidente,
Brigitte DUPUIS



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU CASTELRENAUDAIS**



Date de la convocation :
Le 11 septembre 2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 18 septembre 2024

Nombre de conseillers en exercice : 31
Nombre de présents : 19
Nombre de votants : 31

L'an deux mille vingt-quatre, le 18 septembre à 19h00, l'assemblée délibérante, légalement convoquée, s'est réunie en séance publique sous la présidence de Marc LEPRINCE, 1^{er} Vice-Président.

Étaient présents :

Jocelyne DEFEINGS, Jean-Claude BAGLAN, Chantal AVENET, Fabien HOUZÉ, Odile LANDRY, Brigitte DUPUIS (arrivée à 19h25), Alain PELÉ, Gaëlle POUPIN, Yves ROUSSEAU, Christiane AUGEREAU, Marc LEPRINCE, Patrice POTTIER, Alain DROUET, Frédéric LAUGIS, Joël BESNARD, Annick REITER, Isabelle SÉNÉCHAL, Béatrice VERWAERDE, Chantal GONZALEZ-BOURGES, Denis SEYNAEVE.

Formant la majorité des membres en exercice.

Étaient excusés :

Brigitte DUPUIS donne pouvoir à Marc LEPRINCE, Fernand GARCIA donne pouvoir à Jean-Claude BAGLAN, Philippe PÉANO donne pouvoir à Christiane AUGEREAU, Evelyne HAURY donne pouvoir à Alain PELÉ, Léandro GOMES donne pouvoir à Denis SEYNAEVE, Viviane RENARD donne pouvoir à Fabien HOUZÉ, Véronique BERGER donne pouvoir à Jocelyne DEFEINGS, Jocelyne PETAY donne pouvoir à Béatrice VERWAERDE, Joël DENIAU donne pouvoir à Patrice POTTIER, Gino GOMMÉ donne pouvoir à Alain DROUET, André DAGUET donne pouvoir à Isabelle SÉNÉCHAL, Catherine DATTÉE donne pouvoir à Chantal GONZALEZ-BOURGES.

Fabien HOUZÉ est désigné à l'unanimité par le Conseil communautaire pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

CC 2024-089

Objet : ALSH - Tarifs

La Communauté de Communes du Castelrenaudais gère directement les ALSH (Accueil de Loisirs sans Hébergement) communautaires situés sur les communes d'Auzouer-en-Touraine, de Château-Renault, de Morand, de Nouzilly, de Saunay, de Villedômer.

Il est proposé de maintenir les tarifs à savoir :

GRILLE ALSH (enfance)

Quotient Familial	Taux d'effort	Tarif
Prix plancher		3,80€ *
0 à 850	0,90%	de 3,80€ à 7,65€
851 à 1300	1,05%	de 8,93€ à 13,65€
1301 et plus	1,08%	de 14,05€ à 17,00€
Prix plafond		17,00€ **

GRILLE OXYGENE (jeunesse)

Quotient Familial	Cotisation annuelle OXYGENE
	Prix annuel
0 à 719	20,00€
720 à 850	30,00€
851 et plus	40,00€

Quotient Familial	Participations/ Activités OXYGENE			
	A	B	C	D
0 à 719	2,00€	5,00€	8,00€	10,00€
720 à 850	4,00€	7,00€	10,00€	12,00€
851 et plus	6,00€	8,00€	12,00€	15,00€

Pour rappel, ces tarifs sont majorés de 30 % pour les familles résidentes hors Communauté de Communes.

Consécutivement à la sollicitation de la direction de la prévention et protection de l'enfant et de la famille pour appliquer le tarif minimum pour les enfants confiés à des familles d'accueil, il est proposé d'appliquer le tarif minimum sans sollicitation des quotients familiaux des parents ou des accueillants, sur présentation d'une attestation d'accueil, à compter de septembre 2024.

Le Conseil communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **ADOPTER** les tarifs définis ci-dessous
- **AUTORISER** Madame la Présidente ou un Vice-Président, à signer le règlement de fonctionnement des ALSH modifié.
- **TRANSMETTRE** à la CAF Touraine l'annexe au règlement de fonctionnement des ALSH.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CONFORME
Fait à Château-Renault le 23 septembre 2024

La Présidente,
Brigitte DUPUIS



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU CASTELRENAUDAIS**



Date de la convocation :
Le 11 septembre 2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 18 septembre 2024

Nombre de conseillers en exercice : 31
Nombre de présents : 19
Nombre de votants : 31

L'an deux mille vingt-quatre, le 18 septembre à 19h00, l'assemblée délibérante, légalement convoquée, s'est réunie en séance publique sous la présidence de Marc LEPRINCE, 1^{er} Vice-Président.

Étaient présents :

Jocelyne DEFEINGS, Jean-Claude BAGLAN, Chantal AVENET, Fabien HOUZÉ, Odile LANDRY, Brigitte DUPUIS (arrivée à 19h25), Alain PELÉ, Gaëlle POUPIN, Yves ROUSSEAU, Christiane AUGEREAU, Marc LEPRINCE, Patrice POTTIER, Alain DROUET, Frédéric LAUGIS, Joël BESNARD, Annick REITER, Isabelle SÉNÉCHAL, Béatrice VERWAERDE, Chantal GONZALEZ-BOURGES, Denis SEYNAEVE.

Formant la majorité des membres en exercice.

Étaient excusés :

Brigitte DUPUIS donne pouvoir à Marc LEPRINCE, Fernand GARCIA donne pouvoir à Jean-Claude BAGLAN, Philippe PÉANO donne pouvoir à Christiane AUGEREAU, Evelyne HAURY donne pouvoir à Alain PELÉ, Léandro GOMES donne pouvoir à Denis SEYNAEVE, Viviane RENARD donne pouvoir à Fabien HOUZÉ, Véronique BERGER donne pouvoir à Jocelyne DEFEINGS, Jocelyne PETAY donne pouvoir à Béatrice VERWAERDE, Joël DENIAU donne pouvoir à Patrice POTTIER, Gino GOMMÉ donne pouvoir à Alain DROUET, André DAGUET donne pouvoir à Isabelle SÉNÉCHAL, Catherine DATTÉE donne pouvoir à Chantal GONZALEZ-BOURGES.

Fabien HOUZÉ est désigné à l'unanimité par le Conseil communautaire pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

CC 2024-090

Objet : France Ruralités Revitalisation – Exonération en faveur des entreprises

Le nouveau zonage « France Ruralités Revitalisation » (FRR) permet un soutien plus adapté aux réalités locales avec des exonérations fiscales et sociales plus fortes pour les territoires les plus fragiles, afin de développer l'activité économique et l'attractivité territoriale mais également d'améliorer leur taux de recours par les entreprises.

Sur la base de la densité de population et du revenu disponible par habitant, la commune de Les Hermites est la seule commune du Castelrenaudais à bénéficier de ce dispositif.

Le classement d'une commune en FRR rend éligibles les entreprises qui s'implantent sur ce territoire à des dispositifs d'exonérations fiscales et sociales :

- Impôt sur les bénéfices (impôt sur le revenu ou impôt sur les sociétés)
- Cotisation foncière des entreprises
- Taxe foncière sur les propriétés bâties.

Ces exonérations sont applicables pendant 5 ans à 100% puis pendant 3 ans de manière dégressive.

Les délibérations d'exonération prises entre le 18 septembre 2024 et avant le 1^{er} octobre 2024 s'appliqueront pour les entreprises créées à partir du 1^{er} janvier 2025.

Il est proposé d'exonérer de Cotisation Foncière des Entreprises les établissements exerçant une activité Industrielle, commerciale ou artisanale ou professionnelle non commerciale créés ou reprises par les entreprises qui bénéficient de l'exonération prévue à l'article 44 quinquies A dans une zone France ruralités revitalisation mentionnée aux II et III du même article 44 quinquies A.

Cette exonération s'applique également aux extensions d'établissement réalisées entre le 1^{er} janvier 2025 et le 31 décembre 2029 dans une zone France ruralités revitalisation " plus ".

Vu le Code Général des Impôts et notamment son article 1466 G

Le Conseil communautaire à la majorité avec 4 abstentions des membres présents et représentés :

- **INSTAURE** l'exonération de Cotisation Foncière des Entreprises prévue en faveur des établissements entrants dans le champ de l'article 1466 du Code Général des Impôts,
- **TRANSMET** cette décision aux services fiscaux.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CONFORME
Fait à Château-Renault le 23 septembre 2024

La Présidente,
Brigitte DUPUIS

